

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – C. HERMANT – V. GAUTIER

Mrs. : M. BORREWATER – C. CALOONE – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

Excusés : Mme V. JACINTO (procuration donnée à V. GAUTIER) – Mr F. COQUEREL (Procuration donnée à C. CALOONE)

Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire

I - CONSEIL DES ENFANTS : BILAN

Monsieur le Maire accueille les 5 élèves qui composent cette année le Conseil des Enfants : Maëlle, Cali, Gaspard, Axel et Oscar ainsi que Madame DESCENDRE, directrice de l'école Alexis Delannoy. Il rappelle que les élus n'ont pas pu prendre part au Conseil Municipal de Février en raison des conditions sanitaires et qu'une rencontre a été organisée en Février avec Catherine CHARLOT et Valérie JACINTO pour travailler les actions envisagées.

Maëlle présente le projet des plantes médicinales qui ont été plantées dans le potager. Un livret sera glissé dans le bulletin municipal.

Oscar précise qu'une recette a été réalisée avec les plantes. Des recettes ont été insérées dans le livret.

Monsieur le Maire rappelle que Martial et Benoît avaient préparé avec soin le potager qui est accueillant ; il les remercie pour la qualité du travail effectué.

Axel indique que des poubelles à masques vont bientôt être installées dans le parc côté rue des Hallots et côté abri de bus avec des slogans pour inciter à les utiliser.

Gaspard mentionne le circuit pédestre élaboré par la classe CP-CE1-CE2. Le parcours s'étend sur 3,5 kms et dure entre 30 et 45mn. Il sera fléché par Martial et Benoît.

L'action « Les Hauts de France propres » n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. Cali précise que les enfants souhaitent que l'action ne soit pas annulée mais reportée. Ce report est fixé aux 10, 11 et 12 septembre 2021.

Catherine CHARLOT félicite les 5 enfants pour la qualité de leur action. Elle précise que le budget alloué a été respecté.

Les 5 élèves remercient le Conseil Municipal de les avoir invités ainsi que Mesdames CHARLOT et JACINTO pour l'aide apportée dans leur projet.

Monsieur le Maire indique que l'hôtel à insectes a été reconstruit par Benoît. Le montant des réparations a été estimé à 600 € qui seront versés à la coopérative scolaire par les 3 jeunes qui ont détruit l'hôtel à insectes. Ils ont été retrouvés avec un peu de persévérance et Monsieur le Maire précise qu'ils n'habitent pas la Commune.

II - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2021. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

III – DELIBERATION CONCERNANT LE DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – N° 2021-06-17.01

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0405 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille et les communes ;

Vu la délibération n°21 C 0179 du 23 avril 2021 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille portant débat sur les orientations générales du PADD.

Par délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain permettant notamment de fondre les 11 Plans locaux d'urbanisme en vigueur dans un cadre réglementaire unique pour l'ensemble du territoire.

L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger le socle stratégique adopté lors de l'approbation des six PLU de la MEL le 12 décembre 2019 mais de le conforter, de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire métropolitain et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL ;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau) ;

- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Jean-Jacques Lesaffre précise que la commission Urbanisme s'est réunie à deux reprises :

- Le 28 avril pour présenter, notamment aux nouveaux élus en 2020, l'organisation, le contenu et la finalité du SCoT, du PADD et du PLU et de toutes les contraintes climatiques, environnementales, de mobilités, etc.
- Le 2 mai pour préparer le débat en Conseil Municipal sur la base des documents issus des différentes réunions de la MEL sur ce sujet.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire des documents suivants, avant la réunion du conseil, afin de pouvoir prendre connaissance des éléments devant constituer le débat du PADD :

- compte-rendu de la réunion de la commission Urbanisme du 2 juin
- document de la MEL : 20210315 – débat PADD-V0
- document de la MEL : chiffres clés PADD Vfinale

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

Les membres du Conseil Municipal discutent pendant 1h15 mn pour définir les orientations de la Commune. Le débat est soutenu et fourni. Ont été évoqué les thèmes repris ci-dessous :

1 – Réflexion sur les besoins concernant l'urbanisation, l'habitat, la mobilité

Urbanisation

Une analyse rapide montre que sans nouvelle construction, la population du village décroît. Il ressort des débats qu'il faut prévoir la possibilité de maintenir, voire d'augmenter un peu la population, le but étant de conserver un nombre suffisant d'enfants à l'école et de préserver la vie associative.

L'arrivée d'une centaine d'habitants est prévue avec la zone AUCM sur 2,5 ha entre 2023 et 2026 et une trentaine d'habitants rue de l'église sur 4115m² avec 3 maisons en béguinage, 8 logements locatifs à prix raisonnables et une micro-crèche inscrite dans l'OAP, mais sans avoir de date prévisionnelle de réalisation.

Une réflexion est menée sur l'habitat à plus long terme, pour des projets à 2035 - 2040 pour permettre au village de se développer sans urbanisation invasive.

Le Conseil décide, de faire une demande d'urbanisation modérée en utilisant les deux zones dites « dents creuses » et éventuellement une liaison de celles-ci par l'arrière.

Habitat

Le Conseil pose la question de la mixité sociale et décide

- d'inscrire le choix de 30% de logements sociaux ou assimilés dans les futurs projets de la Commune
- d'augmenter les béguinages dans les futurs projets

Mobilité

Notre commune étant située dans une zone rurale, l'utilisation de la voiture reste nécessaire. Le Conseil Municipal souhaite développer les infrastructures pour faciliter la mobilité.

Le Conseil décide de favoriser

- la création de stationnements près des pôles d'échanges et de mobilité
- la mise en place de navettes et de liaisons transversales
- la communication et l'incitation au covoiturage

2 – Réflexion concernant l'aménagement du territoire pour « booster » la transformation économique, énergétique et la biodiversité

Energie

Le Conseil Municipal constate qu'une transition possible pour la commune est l'incitation au photovoltaïque.

Il est nécessaire, à l'aide de divers moyens de communication, d'inciter à une meilleure performance énergétique pour les anciennes habitations et être obligatoire pour les nouvelles constructions. Se pose la question de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, sachant qu'actuellement le système est dit « astronomique » en fonction du lever et du coucher du soleil. Plusieurs moyens sont envisagés : ampoules LED, extinction de l'éclairage une partie de la nuit, diminution de l'intensité.

Le Conseil décide d'inscrire qu'il est favorable aux solutions qui seront mises en œuvre pour diminuer l'éclairage public.

Biodiversité

Pour conserver, préserver et entretenir les zones humides, maintenir et développer la biodiversité, le Conseil a inscrit au PLU 2019 la création d'une zone verte de loisirs.

Le Conseil décide

- de travailler sur le projet de zone verte de loisirs
- de notifier son intérêt pour la trame verte et bleue
- de promouvoir la création de haies sur les zones en partie humide

3 – réflexion sur l'Impact de la crise sanitaire

Téléphonie

Le constat est fait une nouvelle fois de la mauvaise qualité du réseau téléphonique portable qui impacte notamment le télétravail. Une charte des antennes relais de téléphonie mobile a été signée avec la MEL en 2018 et la Commune dispose de la fibre.

Cependant, le réseau reste très défaillant. Le Conseil décide du choix à faire si une opportunité d'antenne se présente. une discussion soutenue s'est engagée

Le Conseil décide, à la majorité, de ne pas s'opposer aux solutions nécessaires pour améliorer le réseau téléphonique portable.

Après clôture des échanges, **le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre la révision générale du PLU par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.**

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

IV - DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D' EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE ET DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – N° 2021-06-17.02

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participations au SDIS et GEMAPI.

La CLECT s'est réunie le 21 mai 2021 pour examiner la valorisation de ces transferts de charges.

Le rapport, approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Le Maisnil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 1^{er} juillet 2016

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **DECIDE :**

D'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille par **par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.**

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

V - DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021 – N° 2021-06-17.03

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, dans le cadre des travaux de la Ferme des Saules, obtenu une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020.

La trésorerie a relevé une erreur d'imputation du titre n° 99 émis sur le budget 2020 correspondant à l'avance de 30% versée par les services de l'Etat. Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'émettre les écritures de régularisation.

Il demande l'accord du Conseil Municipal pour :

En dépenses d'investissement, chapitre 13 « Subventions d'investissement » :

- Créditer le **compte 1337** « Fonds affectés à l'équipement amortissable / Dotation de soutien à l'investissement local » de la somme de **78 637,50 €** (soixante-dix-huit mille six cent trente-sept euros et cinquante centimes)

En recettes d'investissement, chapitre 13 « Subventions d'investissement » :

- Créditer le **compte 1347** « Fonds affectés à l'équipement non amortissable / Dotation de soutien à l'investissement local » de la somme de **78 637,50 €** (soixante-dix-huit mille six cent trente-sept euros et cinquante centimes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

VI - DELIBERATION CONCERNANT L'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS DES SIX P.L.U. (PLANS LOCAUX D'URBANISME) APPROUVES EN DECEMBRE 2019 – N° 2021-06-17.04

À l'occasion des procédures de révisions des six PLU adoptés en décembre 2019 et entrés en vigueur le 18 juin 2020, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, notamment suite à l'enquête publique et des demandes qui en ont résulté. De légers ajustements des PLU ont été envisagés pour porter le dynamisme territorial et économique et une procédure de modification des PLU a été proposée pour procéder aux ajustements.

Ces projets de modification ont fait l'objet d'une concertation préalable en ligne du 4 mars au 4 avril 2021.

En son article L 153-36, le code de l'urbanisme précise que le PLU peut être l'objet d'une procédure de modification s'il est décidé de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation.

Ces 3 dernières années, le territoire métropolitain s'est agrandi par 2 fois : la première fois en janvier 2017 lors de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes des Weppes et la seconde en mars 2020 avec l'ancienne Communauté de Communes de la Haute Deûle.

Ainsi, en parallèle du PLU intercommunal, qui porte sur les 85 communes historiques de la MEL, a été engagée la révision générale de 5 PLU sur les communes de Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil

et Radinghem-en-Weppes qui ont rejoint la MEL en 2017. En décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé six PLU, couvrant ainsi l'ensemble du territoire métropolitain à cette date.

Pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) ayant intégré la MEL en 2020 (Allennes-Les-Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin et Provin), les PLU communaux existants restent d'actualité. La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Monsieur le Maire présente les modifications principales proposées sur les PLU 2019 sur l'ensemble des communes et plus particulièrement les modifications demandées et retenues pour le PLU de la Commune.

Le Conseil Municipal **approuve les modifications du PLU par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention**

IIV - INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

1) Commission Jeunesse

Présentation par Catherine CHARLOT

Ecole

L'effectif est stable avec 55 enfants inscrits pour l'année scolaire 2021-2022.

L'école a reçu le label académique E3D niveau 2 pour son développement responsable.

La fête de l'école ne pourra pas avoir lieu en raison des restrictions sanitaires. Un temps récréatif organisé par l'école est prévu pour les élèves le samedi 3 juillet après-midi pendant les fêtes du village. La représentation de théâtre pourra se faire dans la matinée du samedi 3 juillet à l'Espace Boulinguez.

Centre aéré

Les inscriptions pour les accueils de l'été, du 8 juillet au 27 août 2021 sont closes. Les présences sont très fluctuantes d'une semaine à l'autre mais globalement le nombre d'inscription est stable.

Les centres des petites vacances scolaires sont en préparation : les conventions sont signées entre les communes et RCLV.

2) Commission Finances

Présentation par Michel BORREWATER

TFPB

Sauf délibération contraire, les propriétaires sont exonérés pendant deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties lors de constructions neuves ou d'ajouts de construction.

La Commune de Le Maisnil a pris une délibération en Juin 2002 pour supprimer cette exonération.

La suppression totale ne sera plus possible et la Commune va devoir délibérer avant le 1^{er} octobre 2021 pour décider du pourcentage d'exonération à appliquer sur les nouvelles constructions.

Pour répondre aux questions posées, Monsieur le Maire précise que la taxe d'aménagement est perçue par la MEL qui dispose du droit du sol et non plus par la Commune comme précédemment. Il propose de chiffrer les recettes sur quelques années pour pouvoir prendre une décision éclairée en Septembre.

3) Commission Communication

Présentation par Catherine CHARLOT

Le bulletin est achevé. Catherine CHARLOT remercie chaleureusement toute l'équipe qui a participé à la rédaction et plus spécialement Nicolas DELECLUSE pour la maquette.

L'application « Ma Mairie en Poche » est opérationnelle. Pour l'instant, 3 informations ont été enregistrées.

4) Commission Animation / Culture

Présentation par Catherine HERMANT

Médiathèque

Dans le cadre de la « Nuit des Bibliothèques », l'école de musique organisera un mini concert guitare le samedi 9 octobre de 18h00 à 19h00.

Circuit Familial

14 familles ont participé. Les lauréats recevront leur prix le samedi 3 juillet à 11h00 à l'occasion des fêtes du village.

OTAW

Catherine HERMANT relate l'assemblée générale du 7 juin à laquelle elle a participé. Un projet de 80 kms de piste cyclable pour relier le Parc Mosaïc et les Prés du Hem est en cours d'étude. Un travail touristique en lien avec la biodiversité via des chemins de randonnée et la trame verte et bleue est en projet également.

5) Commission Travaux

Présentation par Eddy DECLEIR

Travaux de la Ferme des Saules

Les ossatures métalliques sont posées et on commence à se rendre compte de la volumétrie de l'ouvrage.

Eddy DECLEIR est à la disposition des membres du Conseil qui souhaitent visiter le chantier.

Travaux voirie

Des travaux de réfection de tapis sont programmés rue Haute Loge du 17 au 22 juin inclus. Un réaménagement total est prévu en fin d'année 2022.

La rue du Haut Quesnoy sera refaite en demi-tapis en Septembre 2021.

Une émulsion avec gravillonnage est programmée pour la rue des Breux en Août 2021.

Téléphonie

Une nouvelle installation avec un « mini standard » a été réalisée courant Mai 2021 pour optimiser la communication.

6) Commissions MEL

Présentation par M. BORREWATER

Michel BORREWATER fait le point sur la conférence des Maires du territoire des Weppes qui s'est tenue le 1^{er} juin et qui a abordé entre autres le problème de la raréfaction de l'eau. Des mesures pourraient être prises par le Préfet et les Maires des Communes pour limiter la précarité de l'eau sur le territoire.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de regarder très régulièrement ses mails et de transmettre les accusés de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.